GRANDE NERVOSITÉ DANS L'INDUSTRIE DE L'ALIMENTATION DE LILLE

A la demande de M. Bourneton, la grève « perlée », qui avait commencé mardi a cessé

L'établissement du contrat collectif s'avère difficile dans plusieurs branches de l'industrie de l'alimentation de l'arrondissement de Lille. Déjà depuis plusieurs semaines, patrons et ouvriers se sont réunis à maintes reprises à la Préfecture, cherchant un terrain d'entente à l'appui de textes transactionnels. Déjà avant la parution du récent décret instituant l'arbitrage obligatoire, des propositions avaient été formulées touchant les points du contrat, à savoir : classification des ouvriers; augmentations des salaires , reconnaissance des délégues. Mais jusqu'à présent irréductiblement attachées à leurs points de vue, les deux parties restèrent sur leurs positions.

A l'intersyndical de l'alimentation on nous déclara même que ce serait une personnalité du Consortium Textile, M. Désiré Ley, qui était à la tête des représentant patronaux de l'alimentation et que ceux-ci se refuseraient à discuter les points de litige.

C'est pourquoi un énervement sans cesse croissant s'est emparé des ouvriers et ouvrières des différentes corporations de l'alimentation qui n'entendent pas que la reconnaissance et l'obtention de leurs légitimes revendications soient ainsi retardées.

Le mécontentement ouvrier

Plusieurs avertissements ont déjà été donnés par la classe ouvrière, un cortège s'est déroulé mardi, à 18 h., une assemblée des ouvriers s'est tenue dans la soirée. la grève « perlée » a été décidée dans la matinée de mardi dans deux maisons importantes de la région lilloise pour faire pression sur les employeurs.

La position du Syndicat

La position du Syndicat a été définie à l'assemblée générale qui se tint mardi à la Bourse du Travail, et où MM. Vandoorme, du Syndicat ds Confiseurs ; Raux, secrétaire de l'Intersyndicale de l'alimentation ; Hermant, au nom des ouvriers, exposèrent les négociations entreprises depuis plusieurs mois.

Les ouvriers demandent d'urgence la reconnaissance et l'exercice du droit syndical, signature du contrat collectif, application de la semaine de 40 h.

Mais le syndicat qui, par esprit de conciliation a demandé aux ouvriers de faire preuve de patience avant d'envisager une action plus directe, est décidé à suivre les modalités du décret instituant la procédure de conciliation à savoir la parution des deux parties devant une commission paritaire, puis devant une commission fédérale et en dernier ressort devant une commission confédérale.

Une intervention de M. Bourneton

Par suite d'une intervention personnelle de M. Bourneton, secrétaire de l'U. D., auprès des ouvriers des Docks et NEN, la grève « perlée » qui était en cours depuis quelques jours, a cessé, hier après-midi et ce afin que les deux parties puissent continuer leurs pourparlers.

Une courte entrevue à la Préfecture du Nord

Mercredi, vers 10 h. du matin, M. Fernand Carles, préfet du Nord, a reçu, dans son cabinet, les délégués de l'alimentation patrons et ouvriers. Il semble d'après ce que l'on nous a dit à la Préfecture du Nord à ce sujet que, en ce qui concerne les difficultés actuelles, une formule d'entente soit possible.

Il faut espérer que d'autres pourparlers suivront afin qu'un accord raisonnable intervienne à bref délai.

LE CONGRÈS DES POLICIERS DU NORD A LIEU AUJOURD'HUI A ROUBAIX

Les membres de la Commission de l'Union Départementale des Policiers du Nord ont décidé de tenir leur premier Congrès annuel, aujourd'hui jeudi 21 janvier, au siège du Syndicat de Roubaix, Café de la Cloche d'Or, 6, rue du Maréchal Foch, à **Roubaix.**

Les débats s'ouvriront à 9 h. et seront présidés par M. Maurice Huvenne, Secrétaire général de l'Union Départementale et administrateur de la Fédération Nationale, qui présenta le rapport moral. Vu l'importance extraordinaire de ces assises, plus de soixante délégués représenteront les différentes sections régionales.

APRÈS LA RIXE SANGLANTE DE FLERS-BREUCQ

Nous avons relaté la rixe sanglante qui s'est déroulée mardi matin, à l'heure de la reprise du travail, dans le magasin de chlorure de chaux de l'usine de produits chimiques Saint-Gobain, entre deux ouvriers d'une entreprise lilloise de béton armé.

L'algérien Yguedttal, demeurant à **Fives,** 258, rue P. Legrand, qui frappa d'un coup de couteau, l'un de ses compagnons de travail M. Auguste Petit, âgé de 30 ans, demeurant à **Lille,** 61, rue de Seclin, a été transféré à Lille mardi matin, sur mandat d'amener du Parquet, pour coups et blessures volontaires. Il a été écroué à Loos.

Quant à sa victime, grièvement blessée dans la région du cœur, elle a été opérée à l'Hôpital St-Sauveur à Lille, dès son arrivée mardi soir.

M. Auguste Petit, y est toujours soigné. Son état s'est légèrement amélioré au cours de la journée de mercredi, et on peut le considérer comme satisfaisant. Il faut toutefois encore attendre avant de se prononcer définitivement sur les suites de ce coup de couteau.

LE CORTÈGE CARNAVALESQUE DE MI-CARÊME A DOUAI

Le Comité des fêtes de l'Amicale du Commerce douaisien organise, sous les auspices de la Municipalité, pour le dimanche 7 mars prochain, un cortège carnavalesque avec présentation de productions dansées.

Dès aujourd'hui et avant le mercredi 27 janvier au plus tard, les groupements ou sociétés françaises ou belges susceptibles d'y participer doivent envoyer, sans tarder leur adhésion de principe, avec photographie et renseignements de costumes, de figuration et d'orchestre, à M. Robert Goulois, secrétaire général de l'Amicale du Commerce Douaisien, rue de la Mairie, 43. Cette adhésion devra indiquer le montant de la prime éventuelle que la société désirerait obtenir dégageant le Comité de toute autre rémunération de transport, déplacement et participation envers elle.

Selon le nombre d'adhésions de principe reçues le 26 janvier le Comité fixera la durée des présentations dansées et l'ordre du cortège. Cette année, il n'y aura plus de catégorie pour les Isolés ni pour les enfants. 20.000 fr. seront mis à la disposition du jury et de la Commission organisatrice.

Des primes seront attribuées aux chefs de groupe qui auront présenté les plus belles productions et qui auront assuré la discipline du Cortège en n'effectant au cours du défilé aucune production qui aurait pu en contrarier la marche dans le temps imposé.

INONDATIONS DANS LE DOUAISIS

LA RÉGION COMPRISE ENTRE MARCHIENNES ET FLINES-LES-RACHES EST PRESQUE ENTIÈREMENT SUBMERGÉE

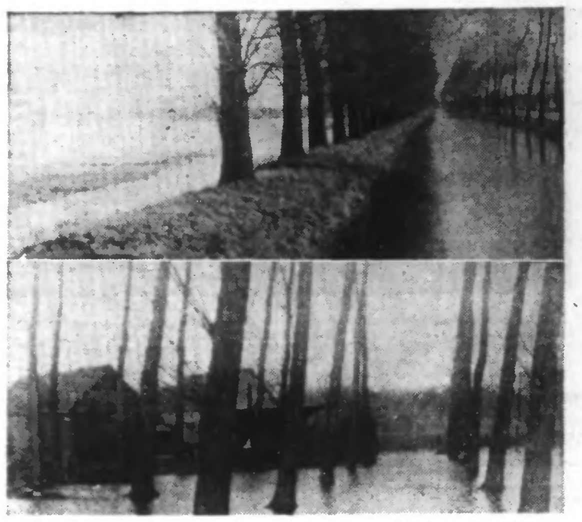

EN HAUT : *De part et d'autre de la route de MARCHIENNES à VRED et RIEULAY, ce n'est que de l'eau partout.* — EN BAS : *Vers RIEULAY, une ferme est en partie envahie par les eaux.*

Les cataractes célestes dont nous avons été « gratifiés » ces derniers jours n'ont pas tardé à faire sentir leurs indésirables effets sur les lits des calmes cours d'eaux qui sillonnent les régions de **Marchiennes, Vred, Rieulay, Flines, Lallaing,** etc., où, partout déjà les routes et prairies, sont submergées. Certaines habitations mêm., des boqueteaux, des huttes, demeurent envahis. Sans être inquiétante la crue, annoncée d'ailleurs, inquiète certains riverains, car l'eau qui déborde sur divers points où les berges sont basses, s'infiltre dans les caves des habitations tant à **Lallaing** qu'à **Flines** ou **Rieulay.** Les populations sont peut-être habituées à ces fantasques mouvements hydrogéologiques conséquences des pluies torrentielles qu'on redoute, là plus qu'ailleurs, car la région est très marécageuse et se présente comme une sorte de cuvette : il n'en est pas moins vrai que cet état de choses, par trop souventes fois répété, crée un énorme préjudice aux cultivateurs du pays dans leurs ensemencements.

Entre **Marchiennes, Vred** et **Anhiers** la large et magnifique chaussée cimentée est menacée par les eaux qui risquent de sortir du lit des deux ruisseaux: La Rache et le Marichon, que viennent grossir les eaux du « Le Décours », du Traitoire, du Bouchard, du Bay, de l'Ecaillon, du Godion, etc...

Les « Marais » sont doublés, triplés, de superficie. Les bois sont recouverts d'une nappe transparente dans laquelle les hauts peupliers viennent se mirer. Entre **Marchiennes-Ville** et **Bouvignies,** les biefs de la Scarpe ne peuvent plus contenir les eaux qui, en surabondance débordent des fossés et elles s'étalent à perte de vue en immenses nappes... en gênant la circulation routière.

Partout, de **Tilloy** à **Marchiennes** et **Flines,** ce n'est que de l'eau...

LE MAIRE DE GODEWAERSVELDE INCULPÉ D'ABUS DE CONFIANCE

M. Raoul Hennion comparaîtra le 26 janvier devant le tribunal correctionnel d'Hazebrouck

Dans notre édition des Flandres et sous le titre « Tentative de suicide », nous relations hier matin en quelques lignes qu'une personnalité bien connue demeurant avenue de la Gare à **Bailleul,** avait voulu se donner la mort en ouvrant le robinet à gaz. Nous ajoutions que ce geste désespéré avait pour cause la crainte d'être inquiété dans une affaire d'abus de confiance s'élevant à 100.000 francs.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de préciser qu'il s'agit du maire de **Godewaersvelde,** M. Raoul HENNION, dont, aux dernières nouvelles, l'état de santé donne toute satisfaction.

L'information était ouverte depuis 1933

Marié et père de quatre enfants, M. Raoul Hennion, natif de Godewaersvelde, jouissait de l'estime de ses concitoyens. N'était-il pas maire de la commune depuis 1925 ?

M. R. HENNION

Négociant en charbon, il fonda en mars 1933, en collaboration avec M. Charles Desrousseaux, négociant à **Sainghin-en-Weppes,** une société à responsabilité limitée ayant son siège à Godewaersvelde, et dont la raison sociale s'intitulait « Raoul Hennion et Cie ».

Cette société, au capital de 120.000 francs, se proposait le commerce d'engrais, de ciments et de matériaux de constructions. Les deux associés avaient le titre de gérants.

Dès le mois de septembre de la même année, M. Desrousseaux portait plainte au Parquet d'**Hazebrouck** contre son associé pour prélèvements dont il estime le montant à 100.000 francs.

L'affaire fut tenue secrète en raison de la personnalité du délinquant mis en cause. Précisons que sa qualité de maire n'a que faire dans cette histoire.

L'information s'éternisa jusqu'au début de la présente année, tant la comptabilité de la société était complexe et aussi parce que l'intéressé n'ignorait rien de la procédure.

A son tour, l'inculpé porte plainte

A ce jour, il est en effet inculpé d'abus de confiance au préjudice de société et non au préjudice du plaignant, M. Desrousseaux, lequel devra nécessairement se porter partie civile lors de l'audience du Tribunal correctionnel d'Hazebrouck fixée au mardi 26 courant, à la suite du rapport de M. **Debouverie,** syndic de faillite, désigné comme expert.

Toutefois, les faits se compliquent en raison d'une plainte déposée de son côté par M. Hennion contre M. Desrousseaux pour abus de blanc-seing, le conseil de M. Hennion, Me **Martel,** ancien bâtonnier du barreau de Saint-Omer, demandera que le procès soit remis à une audience ultérieure et que les deux affaires soient liées.

Cette audience du 26 courant doit être présidée par M. BAR et M. KLEIN doit occuper le siège du Ministère public.

Les juges apprécieront comme il convient les faits que nous venons de relater en toute objectivité. **J. C.**

POUR L'APPLICATION DES LOIS SOCIALES

LA COMMISSION DE CONCILIATION S'EST RÉUNIE HIER A LA PRÉFECTURE DU NORD

La commission départementale paritaire de conciliation a poursuivi, hier, à la préfecture du Nord, l'examen de plusieurs conventions collectives qui lui ont été soumises.

Tour à tour elle s'est occupée des conflits intéressant des usines de produits chimiques et de lin de la région de Cambrai.

La commission fut présidée par M. Fernand Carles, préfet du Nord.

9000

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

AUDIENCE DU 20 JANVIER

Prisonniers sportifs. — Le brigadier Georges Bornecque, du 6e Régiment de Spahis Algériens et le spahi Fernand Barbera, du même régiment, ayant reçu une somme de 1.800 fr. représentant le montant de leur prime d'engagement, s'empressèrent d'aller faire la fête dans plusieurs cafés. A leur retour au casernement, ils étaient ivres et tous deux furent l'objet d'une peine de prison. Quelques jours plus tard, ils quittèrent leur corps et se rendirent d'abord à Chamonix, puis de là ils gagnèrent la Suisse par Annecy. A Cerbère, leur randonnée prit fin car ils furent mis en état d'arrestation.

A l'audience d'hier, ils ont comparu devant le Tribunal Militaire de Lille. Bornecque a été condamné à 3 mois d'emprisonnement (Me Derachinois) ; Barbera, à 3 mois avec sursis.

Indiscipliné. — Le soldat Georges Gossens, du 43e Régiment d'Infanterie, en garnison à *Valenciennes,* avait été conduit aux locaux disciplinaires de son casernement, lorsqu'il réussit à s'évader, à quitter son corps pour se rendre en Belgique. Poursuivi pour désertion, il a encouru 6 mois d'emprisonnement avec sursis, peine qui se confondra avec une peine antérieure (Me Jean Foucart).

Et le devoir ! — Alfred Bourgois, âgé de 29 ans, du recrutement de *Dunkerque,* ne se présenta pas au 110e Régiment d'Infanterie où il devait effectuer une période de réserve. Il a été condamné à 15 jours d'emprisonnement (Me Schelexer).

— Paul Hobart, de la classe 1931, devait accomplir une période de 21 jours au camps de Sissonne le 12 octobre. L'ordre de mise en route ne le toucha point, bien qu'il fut notifié à son domicile et c'est par sa mère que Hobart fut informé.

N'ayant pas rejoint son corps, Hobart fut déclaré insoumis. Il a encouru 15 jours d'emprisonnement, peine qui se confondra avec une de 30 jours pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour (Me Derachinois).

LE PORT DE GRAVELINES ARMERA-T-IL ENCORE POUR LA PÊCHE EN ISLANDE ?

UNE ENTREVUE AURA LIEU AUJOURD'HUI AU MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

De graves difficultés ont retardé jusqu'ici, à Gravelines, les préparatifs d'armement pour la pêche en Islande et au Groënland.

Nous apprenons que les armateurs se rencontreront aujourd'hui jeudi, au ministère de la Marine marchande, avec M. Ehlers, secrétaire général de la Fédération des inscrits maritimes.

Il est à prévoir que les bases d'un contrat collectif du travail pourront être établies et que Gravelines continuera, comme par le passé, d'armer pour la grande pêche, maintenant ainsi une tradition séculaire.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17). — Dépôt de vente : 38, r. du Collège

Une femme inconnue s'est jetée dans le canal

Un certain émoi régnait hier soir, parmi les habitants du Quai de Marseille à la suite des déclarations de plusieurs personnes qui avaient été témoins du suicide d'une femme sans qu'il soit possible d'intervenir pour mettre empêchement à son geste désespéré. Il était 20 h. environ lorsqu'une femme dont le signalement est inconnu se jeta dans à l'eau entre les ponts de la Vigne et Daubenton.

Les quelques témoins, rapidement rendus à l'endroit de la chute ne purent rien apercevoir si ce n'est qu'un certain remous dans l'eau, ce qui laisse supposer que le corps de la malheureuse a dû couler à pic. Le poste central de police fut aussitôt alerté et les agents Leniant, Leclercq et Masure arrivèrent bientôt sur la berge et effectuèrent quelques sondages, mais en vains. Les recherches se poursuivirent pendant près d'une heure, mais tous les efforts restèrent inutiles.

M. Darieye, commissaire de police du 1er arrondissement, qui s'était rendu sur les lieux donna l'ordre d'interrompre les sondages, tout espoir étant perdu de retrouver la désespérée. Les recherches reprendront dès ce matin à 8 h.

Le colportage est interdit aux enfants âgés de moins de 15 ans

Considérant qu'il est nécessaire de protéger l'enfance, en réglementant le colportage des fleurs et autres marchandises sur la voie publique et dans les lieux publics, M. le Maire a pris l'arrêté suivant :

« Il est ajouté au règlement de police municipale, un article n° 825 bis, ainsi conçu :

» Le colportage ou vente sur la voie publique ou dans les lieux publics de marchandises de toutes sortes, ainsi que des journaux, écrits et dessins, est interdit aux enfants de l'un ou de l'autre sexe, n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans révolus, même accompagnés de leurs parents ».

BRUNET-RADIO
LETURGIE, 43 Bd de Belfort, RX

UN ACCORD EST INTERVENU DANS LA BOULANGERIE

Le Syndicat patronal de la boulangerie de Roubaix, Wattrelos, Croix, Wasquehal et environs nous communique :

« Les boulangers de Roubaix et ses environs ont tenu une importante réunion générale, salle de la « Rotonde », sous la présidence de M. Soupart, entouré des membres de la commission au complet.

» Presque tous les boulangers avaient répondu à l'appel de leur syndicat.

» A 19 h., M. Soupart ouvrit la séance et souhaita les meilleurs vœux pour l'année 1937 au président départemental, M. Coustenoble et à M. Olivier, secrétaire général du département, ainsi qu'aux membres présents.

» Il souligna tout d'abord l'importance des décisions que les patrons boulangers auront à prendre au cours de cette réunion, décisions lourdes de conséquences.

» Après lecture de plusieurs lettres qui ont reçu réponse, M. Coustenoble fit un exposé remarquable des discussions de commission et des entrevues avec les autorités responsables pour arriver à résoudre le conflit existant en boulangerie.

» Une délégation ouvrière, conduite par M. Vanhuyse, secrétaire général de l'alimentation, fut introduite dans la salle. M. Vanhuyse exposa son point de vue sur la situation des ouvriers.

» Après une laborieuse discussion, l'assemblée patronale accepta, à l'unanimité, un texte qui sauvegarde les intérêts en présence et qui recueille l'approbation des délégués ouvriers.

» La séance a été levée à 21 h. 45, dans une atmosphère de cordialité. »

BLANCO COMPLET
VOIR ANNONCE PAGE 8

LE BANQUET ANNUEL DE LA SECTION SPORTIVE DU SYNDICAT DE LA POLICE DE ROUBAIX

Ces jours derniers, les membres de la section sportive du Syndicat de la Police de Roubaix se sont réunis pour participer au banquet annuel qui se déroula au Gymnase Edouard Sannier, 22, rue Jeanne d'Arc, à Roubaix. Une quarantaine de convives entouraient les tables bien garnies. Cette fois encore M. Biot fit bien les choses et les organisateurs se chargèrent de lui faire connaître l'enchantement de tous les sportifs présents.

Ce repas était présidé par M. Maurice Huvenne, président de la section, ayant à ses côtés MM. Ducamps, de la Préfecture de Police de Paris, manager et entraîneur du champion Olympique Emile Poilve ; le Docteur Moulin, conseiller médical ; Jean Tomme, secrétaire de la section ; Fernand Noppe, trésorier et des membres de la commission.

Prenant la parole, M. Maurice Huvenne remercia ses nombreux camarades présents. Se tournant vers M. Ducamps, il se déclara heureux de le retrouver parmi les policiers sportifs de Roubaix et le félicita pour l'appui moral qu'il apporte au sein du groupement. Citant le champion Poilvé, il dit que tous les policiers sont fiers de leur collègue surtout par amour du sport qui doit être le prestige de la police française. Il étala les magnifiques performances du champion et souhaita que cette carrière se poursuive longtemps encore pour l'honneur des couleurs françaises et, aussi, celui de la police de France et des Colonies. Il s'excusa de l'accueil modeste de cette soirée qui cependant se déroule dans un cadre d'amis. Il eut ensuite un mot aimable pour les moniteurs de la section sportive : MM. Marcel Dumoulin (poids et haltères) ; Edouard Sannier (lutte et poids) ; Nicolas Legrand (escrime) ; Albert Ledun (natation) ; Bottel (tir), ainsi que pour M. le docteur Moulin, conseiller médical de la section, et M. Vandeputte, président de l'Union Roubaisienne des Sports Athlétiques, dont les conseils éclairés sont toujours écoutés.

En terminant, il déclara que la plus grande sympathie unit professeurs et élèves.

L'ALLOCUTION DE M. DUCAMPS

Au nom de l'Association Sportive de la Police Parisienne, M. Ducamps remercia ses camarades de Roubaix de l'accueil qui lui avait été réservé, puis il fit, successivement l'éloge de MM. Huvenne, du docteur Moulin, du champion Marcel Dumoulin et des autres dévoués. Il parla ensuite des Jeux Olympiques de Berlin et de son poulain Emile Poilvé qui devait faire flotter, glorieusement les couleurs françaises au mât de l'immense stade.

Il rappela ensuite la carrière sportive du champion Poilvé. Entré au service de la police parisienne en 1925, il pratiqua immédiatement la lutte et, sans tarder se mit en vedette. Deux ans plus tard il était champion de France et depuis cette date il remporta dix fois la palme. Il fut également vainqueur de 36 matches internationaux sur tous les terrains et tapis des plus grandes villes d'Europe.

En terminant, M. Ducamps adressa, une fois encore, ses sentiments de reconnaissance et de sympathie aux dirigeants de la section sportive de la police de Roubaix et aux dévoués moniteurs.

La soirée se termina dans une atmosphère de franche gaieté et par des chansons.

Collision entre un tramway et la voiture d'un automobiliste lillois

Un accrochage n'ayant occasionné que des dégâts purement matériels s'est produit hier matin, vers 11 h., à l'entrée de la rue de la Gare, face au café de l'Univers. Une automobile conduite par M. Robert Levaast, 23 ans, chauffeur, demeurant 6, rue Brule-Maison à *Lille,* venant de la direction de la *Grande-Rue* à Roubaix, devait contourner le pylône où est placé l'agent chargé de réglementer la circulation.

Malheureusemnt, la direction fonctionnait mal et, lorsque le conducteur voulut braquer, le volant ne répondit qu'imparfaitementà son effort. C'est ainsi que le véhicule poursuivit sa route vers u ntram H., piloté par le wattman Depleux, qui descendait la rue de la Gare. La collision fut inévitable et l'automobile fut accrochée, sur son côté droit par le mastodonte. Par un heureux hasard, il n'y eut pas d'accident de personne. L'automobile a sérieusement souffert et une partie de la carorsserie a été arrachée ou broyée. Le tram ne portait que des éraflures. Enquête en cours

CHUTES GRAVES DE DEUX VIEILLARDS

Mme Veuve Ruysschaert, née Marie Vandekerckove, 70 ans, demeurant, 33, rue Honoré de Balzac, se trouvait sur le trottoir à proximité de son habitation, hier matin, vers 9 h. Pour une cause inexplicable, elle perdit soudain l'équilibre et tomba lourdement sur la chaussée. Comme elle se plaignait d'une vive douleur à l'épaule gauche, on fit appel à M. le Docteur Samsoen qui diagnostiqua une fracture de l'épaule

— Un autre septuagénaire, M. Jules Losveldt, 78 ans, domicilié 56, rue Magenta, passait, vers 9 h. 10, à l'angle de la rue de Lannoy et du Bd Gambetta Il glissa sur la bordure du trottoir et tomba. M. le Docteur Peignez mandé pour examiner la victime, releva des contusions peu graves aux pieds.

Les deux blessés sont soignés à l'Hôpital « La Fraternité » où ils ont été transportés en ambulance.

La Braderie d'Hiver des Commerçants de la rue de Lannoy

L'annonce de la Braderie d'Hiver du 8 février a été accueillie avec intérêt par le public roubaisien qui, comme on le sait, apprécie comme il convient ces sortes de manifestations commerciales.

De leur côté, les commerçants de cette importante artère préparent déjà les soldes qu'ils présenteront à la foule des visiteurs qui ne manqueront pas de se presser ce jour-là, rue de Lannoy. Des prix d'un incroyable bon marché seront pratiqués, il y aura donc des « affaires à faire » le 8 février.

Souhaitons que le temps soit favorable, ce qui permettra aux commerçants de déballer leurs marchandises. En cas de mauvais temps, la braderie aurait lieu toute la journée à l'intérieur des magasins des adhérents.

SUNLIGHT
VOIR EN DERNIÈRE PAGE
545

UN GALA DE BOXE AU PROFIT DES CONVALESCENTS NECESSITEUX DE L'HOPITAL

Dimanche 24 janvier, à 17 h., la vaste salle municipale des fêtes de la rue de l'Hospice (salle Watremez), sera le théâtre d'un grand gala de boxe organisé par l'Académie des Sports, sous les auspices de l'administration municipale, au profit des convalescents nécessiteux de l'hôpital.

Huit combats sont épinglés au programme et l'excellente Harmonie du Nouveau-Roubaix prêtera son gracieux concours.

La location qui fonctionne au siège de l'A. S. R., café Dubus, 41, rue du Chemin-de-Fer, laisse prévoir un beau succès de cette réunion de bienfaisance.

Succès scolaires artistiques

Le « concours Conté » organisé entre les dessinateurs français et les élèves des écoles d'art de France (Paris et départements) a été jugé le 9 décembre 1936, à Paris, par un jury d'artistes composé de : MM. Aubert, professeur à l'Ecole nationale des arts décoratifs de Paris ; Hourticq, inspecteur général des Beaux-Arts ; Chaleye, directeur de l'école nationale des Beaux-Arts de Roubaix ; Corlin, professeur de dessin au lycée Carnot ; Chadel, artiste peintre ; Goulinat, artiste peintre.

Le jury a attribué 115 récompenses pour l'ensemble des travaux produits par des concurrents venant de tous les points du territoire.

Parmi les lauréats appartenant à la région du Nord, nous relevons les noms de : MM. Turotte, de Cambrai ; Lecomte, de Roubaix ; Nozerol, de Roubaix ; Vandamme, de Roubaix ; Mlle Guerre, de Lille ; M. Potage, de Wasquehal ; Mlle Fontenelle, de Lille ; M. Pick, de Roubaix.

Signalons que MM. Lecomte, Nozerol, Vandamme et Potage, sont des élèves de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix.

Ce résultat, venant après tant d'autres, confirme l'excellence de l'enseignement donné dans la section artistique de cet établissement et la légitime faveur dont il jouit auprès des familles et du public.

UN SOURD-MUET RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Mercredi vers 11 h. 50, un sourd-muet, M. Arthur Goudry, domicilié 167, rue des Longues-Haies, cour Boucau 8, s'est jeté sur une automobile à l'angle des rues de Lannoy et des Longues-Haies. Il a été contusionné.

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE

Voici les cours pratiqués durant la semaine du 11 au 16 janvier suivant les qualités : Bœufs, 9, 8.50 le k. ; Vaches : 6.50 ; Génisses : 10.50 ; Taureaux : 8, 7 ; Veaux : 15, 12, 11 fr. ; Moutons hollandais : 14 fr. ; Moutons Français : 14 fr. ; Brebis : 11 fr. ; Porcs : 11.25.

UN COMMUNIQUÉ DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Le Conseil d'administration du bureau de bienfaisance nous prie d'insérer la note suivante :

« Pour éviter toute interprétation inexacte concernant la grève des ouvriers boulangers, l'administration du bureau de bienfaisance déclare qu'elle a toujours, avec la plus grande bienveillance, souscrit aux mesures qui pouvaient servir les intérêts de ses ouvriers.

» Par sa délibération du 21 avril 1936 consécutive à une circulaire ministérielle et à une communication préfectorale elle avait pris l'initiative de solliciter le rappel facultatif des prélèvements qui leur avaient été appliqués conformément aux décrets-lois du 16 juillet 1935.

» Par sa délibération du 28 juillet 1936 elle avait décidé et fait appliquer le réajustement de leurs salaires sur la base actuelle de leur syndicat, avec effet rétroactif du 29 juin 1936, précédant en cela les décisions de beaucoup de patrons et coopératives.

» Aussi a-t-elle été très surprise de voir son personnel se mettre en grève sans qu'aucune revendication ne lui ait été présentée et sans préavis, en mettant ainsi dans l'impossibilité de fournir le pain aux assistés. »

BLANCO COMPLET
VOIR ANNONCE PAGE 8

Sociétés et Comités

SOCIETE D'HORTICULTURE ET DES J. O. F. — Leçon de jardinage le samedi 23, à 18 h., salle des fêtes du groupe scolaire Linné, sous la présidence de M. Turotte, directeur de l'Institut Turgot, par M. Bonnel. Distribution de graines, tombola.

JOYEUX ACCORDEONISTES DU CUL-DE-FOUR. — Vendredi 22, à 13 h., rép. pour la section B à 19 h., essai de nouveaux pas redoublés par les jeunes clairons et tambours ; à 19 h. 30, rép. gén.

— Dimanche 24, à 10 h., réunion de commission : C. r. du budget 1936 par le secrétaire ; proposition d'un voyage et concert à Lyon ; à 11 h., rép. gén.

FANFARE DE TROMPETTES LES DEVOUÉS. — Ce soir, à 20 h., rép. gén.

GROUPEMENT ARTISANAL. — Ce jour, de 17 à 20 h., permanence 67, rue des Fabricants.

COLONIE BELGE. — Le dimanche dans toutes les permanences, ainsi qu'au siège, de 10 à 12 h., cotisations pour 1937.

L'Assemblée générale annuelle est remise au 21 février. Les membres bienfaiteurs Français et Belges sont priés de faire parvenir au local, 126, rue de la Gare, les lots qu'ils destinent à la tombola qui aura lieu à l'issue de la réunion générale.

SOLIDARITE ARTISTIQUE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — Réunion du Comité dimanche 24 à 11 h., 41, rue du Chemin de Fer. Paiement des indemnités de 10 h. 3/4 à 11 h. 30. De service : MM. A. Quique, Gh. Pollez et G. Vanhollebecke.

CERCLE SYMPHONIE DE L'UNION DES MUTILES. — Ce jour, dép. générale.

RADIO-CLUB. — Ce soir, cours par M. Meurisse « Self Induction ».

ORPHEON DES A. C. et SOLDATS. — Ce jeudi, à 19 h. 30 rept. gén. Inscriptions pour la ducasse à pierrots.

CLIQUE SCOLAIRE ET POSTSCOLAIRE. — Ce jour de 18 h. 30 à 20 h., rep. gen. des clairons, tambours et fifres.

MALADIES DE LA PEAU
Guérison par malade chez lui
Dr Verhaeghe, Pharm. du Trichon. Rx

SOCIÉTÉS SPORTIVES

MOTOCYCLISME. — **Amicale Motocycliste Roubaisienne.** — Dimanche24, réunion générale à 10 h. au siège. Rassemblement des cartes ; cotisations.

PING-PONG. — **Académie des Sports.** — Aujourd'hui jeudi, tables à la disposition des joueurs de 14 à 20 h. A 18 h., entraînem. pour les éq. 1re et 2e.

NATATION. — **Swimming Club.** — Aujourd'hui à 18 h. 30, piscine rue des Champs, entraînem. en style pour les juniors et scolaires. Les juniors désirant concourir pour l'appareil photographique sont priés de donner leur nom au secrétaire à l'entrée de la piscine.

Water-polo. — Match de sélection pour la formation des équipes 1 et 2 en vue des championnats du Nord et de la rencontre Valenciennes-Roubaix à Leforest.

JEUX DIVERS

TIR A L'ARC. — **Archers de l'Epiule.** — Dim. 24, banquet de St-Sébastien et St-Paul. R.-v. des archers à 14 h. chez François Huys, départ à 14 h. 30 pour une aubade au Président, M. Gustave Picavet, retour au siège pour 17 h. pour la partie traditionnelle (Archers et bouleurs). Banquet à 19 h.

FLECHETTES. — Samedi 23, chez Ansart Joseph, 40, boulevard de Beaurepaire, partie Henri le Tournaisien contre Camille Coquant en 21 de 41. Enjeu : 100 fr. ; au pas à 7 heures. — Rendage de la partie entre Valéric et César Rondelaer, chez Keyaert Achille, 100, rue de Condé, dimanche 24 : au pas à 16 h.

ETAT CIVIL

Naissances. — Eloi Deffrennes, boulevard Gambetta, 234 ; Monique Delval, rue Paul Wante, 2 ; Christiane Declercq, rue de France, 151, cour Gosman, 15 ; Joséphine Hinz, rue de l'Ermitage, 38.

Publications. — Robert Marescaux, menuisier de Fiers-Lille et Madeleine Brunot, piqûrière, rue Boucher de Perthes, 39 ; Edouard Gustin, chimiste, place de la Fraternité 24 et Jeanne Davxid, sténo-dactylo, de Paris (16e) ; André Néré, employé, rue de l'Hospice, 1 et Renée Carnotte, employée de Wattrelos.

Décès. — Clémence Hennion, Vve Verriest, 79 ans, rue Louis Dupire, 10 ; Henri Delgrange, 51 ans, de Croix ; Virginie Lepers, Vve Herlant, 68 ans, rue Bernard, 46, cour Vlieghe, 11 ; Marie Demesmaeker, épouse Dupont, 61 ans, rue E. Zola, 55 ; Prosper Blondel, 54 ans, rue de Mouvaux, 49, cour Louis Frère, 21.

Avec l'AUTOBRASSEUR, on réussit toujours sa boisson de ménage. Sa fabrication est permise par la Loi et ne nécessite ni déclaration, ni paiement d'aucun droit.

WATTRELOS

Les Archers de l'ancienne broche de fer ont fêté la St-Sébastien

La société d'archers de l'Ancienne Broche de Fer, dont le siège est au café Adolphe David, au Saint-Liévin, s'est réunie dimanche pour fêter la Saint-Sébastien.

Après une sortie en ville, les sociétaires se réunirent en un banquet fraternel au siège.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Paul Caron, président d'honneur et Alphonse Imbrecht, président actif, entourés des membres de la Commission.

Au dessert prirent tour à tour la parole M. Lecoutre, secrétaire, A. Imbrecht et P. Caron.

M. Lecoutre, après avoir passé en revue les principaux événements de l'année écoulée, félicita MM. A. Mercier et F. Bonte, deux des plus anciens sociétaires, qui avaient tenu à être présents, bien qu'à peine remis d'une grave maladie. Il félicita également M. Imbrecht, qui se dévoue sans compter pour la société, et lui remit une gerbe.

M. Imbrecht remercia M. Lecoutre et l'assura de son concours désintéressé ; il eut des paroles élogieuses à l'adresse de M. P. Caron, président d'honneur, et lui remit une gerbe.

M. Caron prit le dernier la parole pour remercier tous ses amis et souligna tout spécialement l'action de M. Edouard Foulon.

La soirée se termina par des chansons. MM. Maurice David, Albert Vercoutère, Ed. Foulon, Doutreluingne et A. Delvinquière se firent tout particulièrement applaudir.

DISTRIBUTION DES CARTES DE PAIN FRONTALIER

Vendredi, distribution des cartes aux habitants des rues suivantes : du Commandant-Bossut, Nadaud, Sergent-Paul-Lefebvre, Louise-de-Bettignies, de Lisieux Sainte-Thérèse, Tourcoing, Trois Couleurs, Monge, Béthune, Calais, Teinturerie, Gambetta, Vigne, F.-Faure, Dragons, Vieille-Place, Saint-Vincent-de-Paul, Ma Campagne, Haugedé, Belle-Promenade, Magenta, Jeanne-d'Arc, Vauban, Pierre-Dhalluin, Fort-Lillois, Couteau, Hoste et du Pétrole.

Société La Lyre. — Les musiciens qui seraient libres sont priés de vouloir bien assister en tenue aux funérailles de M. Alfred Delmotte, doyen de la société, titulaire de la médaille de l'Etoile fédérale des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, aujourd'hui, à la maison mortuaire, sentier de l'Hôpital, à 9 h. 30.

Dimanche 24, la société se rendra en corps au cimetière, à 11 heures, pour déposer une gerbe sur la tombe de M. Delmotte. M. Vincent Leclercq retracera la vie du défunt. Au local à 10 h. 30.

LE BAL ANNUEL DE L'AMICALE DES FILLES DU CRETINIER

Cette belle soirée dansante aura lieu samedi 23 janvier, à 20 h., salle des fêtes de l'Amicale, 96, rue du Sapin-Vert. — La commission de l'Amicale s'est assuré le concours d'un exxellent orchestre.

Une bonne adresse pour un Poste de T.S.F. : DELESCLUSE, 70 r. J. Jaurès. 4045

Chez les Sans Soucis. — Samedi 23, à 17 h. 30, au siège, réunion de tous les membres pour une partie qui doit commencer à 18 heures. Souper vers 20 h. Se faire inscrire avant ce soir, à 20 h.

Tel ce boxeur vaincu, vous voilà vraiment K.-O. pour une malencontreuse grippe. C'est votre faute. Si dès le premier frisson vous aviez employé la Salpirine, non seulement votre grippe eût été vite enrayée mais vous ne seriez pas ainsi abattu.

Le gros avantages de la Salpirine est de combattre le mal en donnant le « coup de fouet » qui ranime et soutient.

Contre Névralgies, Migraine, Grippe, Rhumatismes, prenez la Salpirine Faivre qui supprime la douleur et laisse votre énergie intacte. 4 frs le tube de 20 comprimés chez votre pharmacien. 9573

CROIX

L'assemblée générale annuelle de l'Harmonie mutuelle

C'est dimanche dernier, qu'eut lieu l'assemblée générale de la société, sous la présidenc de M. Brassart, président-actif. Après avoir formulé ses vœux pour l'année nouvelle le président passa la parole à M. Picke, secrétaire, qui donna lecture du rapport de l'assemblée de 1936 et retraça les événements de l'année écoulé.

M. Spriet, Trésorier, fit connaître la situation financière ; M. Demolin, en fit autant pour sa section « Mutuelle » ; il annonça qu'il va être procédé incessamment à une révision des avantages accordés par cette branche. M. Vandenhautte, vice-président de la « Mutuelle », donna quelques explications au sujet de cette révision et engagea les jeunes à adhérer à la « Mutuelle », ainsi qu'à la « Caisse Chirurgicale » et à la « Ligue du Sana ».

M. Carpentier, directeur de l'Harmonie », fit ressortir le besoin d'assister régulièrement aux répétitions afin de continuer à améliorer le niveau musical de la société. Il demanda également que les répétitions commencent désormais à 20 heures.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION

Il fut procédé ensuite au renouvellement partiel de la commission. M. Amédée Lepers ayant posé sa candidature, fut élu ainsi que les membres sortants. La commission administrative est donc ainsi formée :

Président actif : M. Léon Brassart ; Vice-présidents actifs : pour la Musique, M. Frédéric Vanhamme, et pour la Mutuelle, M. Arthur Vandenhautte ; Porte-drapeau : M. Liétard ; Adjudant : M. Vanmansart ; Trésorier : pour la Musique : M. Spriet, pour laMutuelle, M. Demolin ; Secrétaire : pour la Musique, M. Picke, et pour la Mutuelle, M. Deleu ; Bibliothécaires : MM. Debuisson, Boudry et Lepers ; Instruments : MM. Cogbe et Dancoine ; Matériel : MM. Vermeulen et Legrand ; Habillement : M. Squelbut ; Commissaires : MM. Delfortrie, Fournier, Vanderbeke ; Directeur : M. Achille Carpentier ; Sous-directeur et professeurs : MM. Charles Fruleux et Paul Delmet.

Après avoir récompensé le sélèves primés au Conservatoire, l'an dernier, MM. Cuvelier, Gérard, Plateau, Doisne, Cornet, Huygens il fut procédé à la distribution des lots aux assidus.

M. Brassart clôture la séance en formulant des vœux pour l'avenir de la société.

Clique scolaire des Amicales laïques. — Aujourd'hui, au Foyer des Amicales, cours des élèves-tambours à 18 heures ; cours des élèves-clairons à 18 h. 30. Répétition des tambours et clairons à 19 h. Distribution des tickets de tombola à tous les présents. Distribution des tickets de tombola à tous les présents.

Sont spécialement convoqués : Dillie, Martial, Delaby Alfred, Allemes César, Virgino Louison.

Le concours des Carabiniers. — Voici les résultats du concours :

12 mètres. — 1. Ch. Dhalluin (maximum) ; O. Noel, Cousaert, A. Sireuil, Gaeremynck, E. Sireuil, E. Secq, Berdou, Sengier, L. Mille, Lekens père, Dekens fils, Dhalluin fils, Mme Sandra, L. Defrenne. Prime : O. Noel.

50 mètres : 1. Ch. Dhalluin, O. Noel, P. Sandra, Cousaert, Dekens père, E. Sireuil, Berdou, Dekens fils, L. Mille, E. Secq, Sengier, Dhalluin fils, L. Deffrenne. Prime : Dekens fils.

Epreuve E. N. M. : Charles Dhalluin, 388 points ; O. Noel, 387 points.

Dimanche 24, au stand, 250, rue des Ogiers, concours. Inscriptions pour le souper du 31 ; épreuve E.N.M. à 50 m., fusil gras, tube 5-5.

Médaillés du Travail — Dim., à 16 h. 30 salle des fêtes de la ville, assemblée générale. — Ordre du jour important et traditionnelle tombola offerte aux membres présents et malades.

Les membres de la commission sont convoqués à 15 heures.

WASQUEHAL

L'AUDACIEUX CAMBRIOLAGE EN PLEIN JOUR D'UNE MAISON DU CAPREAU

Un audacieux cambriolage a été commis à Wasquehal, dans le quartier du Capreau, au cours de la journée de mardi. Le vol assez important n'a été constaté que dans la soirée par les locataires de la maison cambriolée.

Au No 90 de la rue Louise Michel habitent les époux Eugène Vanoosthuyse-Vanlaert. Tous deux ont leurs occupations en dehors de la commune et ne rentrent à leur domicile que dans la soirée. C'est une circonstance que les audacieux cambrioleurs devaient connaître car ils firent leur fructueuse expédition en plein jour et probablement entre midi et une heure.

Après avoir forcé la serrure de la porte donnant sur la rue les malfaiteurs pénétrèrent facilement dans l'habitation des époux Vanoosthuyse et se mirent d'abord à visiter le rez-de-chaussée de fond en comble. N'ayant pas troupé de numéraire, ils s'approprièrent un poste de T.S.F. qu'ils emballèrent dans une pièce de tissu trouvée dans une armoire, et emportèrent aussi une montre d'homme en plaqué-or.

Vers midi et demi, les voisins des époux Vanoosthuyse furent intrigués par les aboiements répétés du chien de la maison mais n'y prêtèrent pas attention. De leur côté, les malfaiteurs, craignant sans doute d'être surpris, ou dérangés dans leur entreprise par le gardien de la maison, supprimèrent ce dernier en lui assénant un magistral coup de poinçon dans la tête et montèrent ensuite à l'étage où le malheureux chien fut pendu à la tringle de la tabatière.

C'est en rentrant de leur travail que M. et Mme Vanoosthuyse s'aperçurent